

Lettre d'information

La nouvelle année est un moment favorable pour se pencher sur l'année écoulée dans notre village et envisager des perspectives municipales pour l'année nouvelle.

Même si l'année 2024 s'est terminée dans un climat d'incertitude voire d'inquiétude, nous avons vécu de très beaux moments.

Sans vouloir être exhaustif, arrêtons-nous sur quelques faits qui ont marqué l'année passée.

LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

Chacun sait combien Vézelay bénéficie tout au long de l'année, d'une vie culturelle et artistique intense, d'animations festives et de propositions associatives variées. Une densité étonnante pour une commune de moins de 500 habitants et une grande chance pour ses habitants !

Nous voulons ici souligner les efforts, la grande diversité, le dynamisme et la générosité de tous ceux qui s'investissent dans leur conception et leur réalisation, et citer quelques initiatives :

- L'organisation de la fête de **la Saint-Vincent** en janvier 2024 par la Confrérie des Quatre Coteaux.
- L'accueil de la **Flamme olympique** le 11 juillet 2024, à l'initiative de la Commune, qui a mobilisé de nombreuses ressources : que tous soient ici remerciés !
- **La Cité de la Voix**, Centre National d'Art Vocal, très impliquée dans les animations autour de la flamme olympique, a proposé de nombreux concerts tout au long de l'année et les Rencontres Musicales de Vézelay, évènement incontournable de l'été vézélien, dont le succès est croissant.
- Les cinq soirées de **Guinguette éphémère** en juillet et août 2024, organisées par l'association Évènements Vézéliens : troisième édition, et grand succès.
- Les animations proposées par le Comité des fêtes, notamment **le vide-grenier et le feu d'artifice**.
- L'animation proposée par les commerçants de Vézelay en décembre 2024, **Lumières de l'Avent** : décorations des rues principales, spectacle de contes qui sont venus compléter les illuminations et décorations habituelles mises en place par le personnel municipal.

La place nous manque pour évoquer toutes les actions menées mais **que l'ensemble des associations soient remerciées !**

UN POINT SUR LES TRAVAUX

Voici une liste non exhaustive des travaux réalisés en 2024 par la Commune :

Le chantier de rénovation du **parvis** a débuté : aboutissement de nombreuses années d'échanges et de réflexions. Il concerne l'espace du monument aux morts, les rues adjacentes et le parvis proprement dit. Il a été précédé d'une rénovation du réseau d'eau potable et d'une remise à niveau du réseau d'assainissement collectif. La fin du chantier est prévue au printemps ; elle dépendra des conditions climatiques de l'hiver. Le financement est assuré à hauteur de 58,32 % par le Conseil départemental de l'Yonne, 22,18% par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, 9,50 % par l'Etat (subvention DETR) et 10% par la Commune.

Le plan de financement de la dernière tranche de travaux de restauration de la **nef de la basilique** n'est pas finalisé : les travaux sont donc suspendus.

Des **travaux d'entretien courant** ont été exécutés. Certains l'ont été par anticipation, conséquence de l'importante pluviométrie, tel que le curage des fossés au hameau des Bois de la Madeleine. D'autres étaient programmés telle que la réfection de la route de la Goulotte, de la route de Fontenay ou de la voie piétonne du parking des Ruesses.

Certaines interventions ont dû se faire dans l'urgence : des opérations sur le réseau d'assainissement en bas du bourg suite à des obstructions par des objets étrangers (couches, tampons, objets de cuisine...), occasionnant des débordements et des dégâts chez des riverains. Nous vous invitons à la plus grande vigilance et vous remercions de rappeler les règles de bonne pratique aux hôtes des chambres d'hôtes et des gîtes.

LA VIE MUNICIPALE

L'année 2024 a été morose, l'activité économique et commerciale est en léger recul et ceci malgré un nombre de visiteurs stable par rapport aux années précédentes.

Face à un **budget** de plus en plus contraint, les dépenses de fonctionnement ont été contrôlées malgré l'évolution effrénée de certaines dépenses. Un seul exemple, la facture d'électricité a doublé en 2 ans bien que la consommation accuse une baisse significative.

Dans le même temps, la municipalité s'est efforcée de soutenir les initiatives des associations par des subventions, par la mise à disposition de salles, de prêt de matériel et l'intervention du Service technique municipal.

Le Conseil municipal a voté un **règlement du service de l'assainissement collectif**, commun avec celui de Saint-Père puisque nous partageons la même station d'épuration. Il fera prochainement l'objet d'une diffusion. Son application sera progressive, notamment à l'occasion de travaux de rénovation.

La base d'adresse locale a été élaborée par le Conseil municipal comme l'imposait la Loi. Elle est consultable en mairie et son application sera progressive.

La nette baisse de la natalité en particulier dans le sud du département, est une de nos très grandes préoccupations ; elle a des répercussions sur **les effectifs des enfants scolarisés dans toutes les écoles** et par conséquent sur le maintien des classes voire des écoles ! Des fermetures et des regroupements sont malheureusement à craindre.

Paradoxalement, malgré une natalité très faible, **la population du village** augmente. Au regard des critères de l'Insee, notre solde est actuellement positif avec 16 personnes supplémentaires.

La collecte des ordures ménagères et des produits recyclables est assurée chaque mercredi matin. Il est vivement conseillé de déposer ses ordures devant son habitation le mardi soir dès 19 h.

Dans l'éventualité d'une fin de séjour à Vézelay non compatible avec le calendrier de ramassage, un local a été mis à la disposition de tous depuis 2022. Il se situe cours Guiller (garage n°3) ; il est en accès libre 7 jours sur 7. Ne doivent y être déposés que des sacs poubelles prévus pour cet usage (rouge/jaune) que l'on peut se procurer en mairie. En aucun cas, le dépôt ne doit se faire dans une poubelle située sur la voie publique. Les bouteilles de verre sont à déposer dans les containers situés au parking du Clos. Tout autre produit doit être directement déposé en déchetterie (Montillot ou Etaules) aux heures habituelles d'ouverture.

Nous comptons sur votre collaboration et vous remercions de votre civisme.

Après avoir rappelé quelques-uns des faits marquants de 2024, en ce début d'année on peut signaler quelques **perspectives pour 2025**, sachant que de nombreuses incertitudes persistent concernant les dotations de l'Etat aux collectivités et les possibilités de subventions : le budget de l'Etat n'étant pas voté.

Nous souhaiterions pouvoir :

- **Développer le compostage** communal au parking de l'Abreuvoir en sensibilisant aux gestes éco citoyens, afin d'augmenter les volumes avec la contribution d'un plus grand nombre d'habitants et bénéficier des compétences de la CCAVM pour le fonctionnement.
- Identifier **des espaces de stationnement ayant un accès contrôlé**, réservés aux résidents, ce qui facilitera le stationnement en période estivale.
- **Remettre en état la bande de roulement** du parking du Clos et celle de la rue de l'Argenterie.
- **Enfouir une partie des réseaux** au hameau des Bois de la Madeleine.
- Trouver les moyens financiers pour mener à bien le **projet de la traversée de Vézelay** (bien avancé sur un plan technique).

Vous voyez que les idées ne manquent pas !

Pour discuter de tout cela et aussi de l'évolution du projet de labélisation du Grand Site, nous vous proposons de **nous retrouver pour un moment convivial** autour d'un verre de l'amitié et partager la traditionnelle galette des rois le **vendredi 17 janvier 2025 à 18h à la salle des fêtes de la mairie.**

Dès à présent, votre Conseil municipal et votre Maire présentent à chacune et chacun d'entre vous leurs meilleurs vœux pour 2025 !